ce Interpellés.

Baptême Chantelou

Roux

Baudet

Cejourdhuy Deuzieme Jour du mois doctobre Est né, Et a Eté
Baptisé andré hugon fils naturel, Et legitime a Guillaume
Et a Catherine ~~[illegible]~~ sa femme, du Lieu de Chanteloube
paroisse de nozerolles, Led. hugon de qualité de Labourcur
ont Eté parrain andré hugon Labourcur du lieu de masset
paroisse de Clauieres, Et marraine marie prunyre
dud. Chanteloube qui n'ont Sçu Signer De ce Interpellés,
En presence De mre Jean Robert prêtre D'arlet qui a
Signé. Robert prêtre Baudé prieur curé